Envoyé en préfecture le 24/11/2026
Reçu en préfecture le 24/11/2026
Publié le
ID : 035-213502073-20261116-D20261107-DE

CONSEIL MUNICIPAL DU 16 NOVEMBRE 2026
Extrait du registre des délibérations

Le **lundi 16 novembre 2026, à 20 heures**, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 9 novembre 2026, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Mme le Maire, Marielle MURET-BAUDOIN.

Membres en exercice : **29**
Membres présents ou représentés : **28**

Présents :
Marielle MURET-BAUDOIN, Maire,
Sébastien COQUELIN, Marie-Claude HELSENS, Emmanuel CASADO, Gilles DETRAIT, Nadège GASPARETTO, Victor CORREIA, adjoints ;
Isabelle LEBRETON, Marc SOULAS, Cécile PLANCHAIS, Philippe BONNEAU, Rozenn COROLLER, Matthieu ROCHCONGAR, Sandra DAVID, Thierry JUMEL, Jean-François COLAS, Céline THEUREAU, Jean-Pierre BATON, Astrid TRUCAS, Moussa SISSOKO, Stéphane LENFANT, Céline GOVEN, Benoît FOUCHER, Stéphanie BOURDAIS-GRELIER, Micaël THEARD, Aude-Emmanuelle MORIN, Conseillers Municipaux.

Excusé.es et représenté.es :
Estelle DOMINAULT (procuration à Marielle MURET-BAUDOIN)
Dominique RAULT (procuration à Sandra DAVID)

Absent : Jean-Vincent BATARD

Secrétaire de séance : Gilles DETRAIT
Assiste également à la séance : Lucie VALLEE, directrice du pôle Ressources.

2026.11.07 - COMMANDE PUBLIQUE – Rénovation de deux courts extérieurs de tennis en résine – Attribution du marché à l'entreprise SPORTINGSOLS

Rapporteur : Victor CORREIA

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
Vu le Code de la Commande Publique ;
Vu la délibération n°2026.03.14 en date du 2 mars 2026 relative au vote du budget primitif du budget principal ;
Vu le rapport d'analyse des offres présenté en commission MAPA ;
Vu l'avis favorable de la commission MAPA en date du 09 novembre 2026 ;

Contexte
Face à l'obsolescence avérée de ses courts de tennis extérieurs et à l'usure prononcée d'un béton poreux ayant déjà subi plusieurs opérations de survêtement, la Ville a engagé une opération de réhabilitation complète. Ce projet vise à offrir aux usagers des infrastructures modernes, sécurisées et pérennes, adaptées à la pratique sportive de tous niveaux. Plutôt que de multiplier les réparations superficielles, la démarche privilégie une remise en état en profondeur de l'assiette des terrains. Le marché lancé aujourd'hui permettra ainsi de retenir un prestataire qualifié pour concevoir un équipement durable et de qualité.
De plus, le projet permettra également d'adapter la structure avec de l'éclairage public.

Consultation
La consultation pour le marché travaux a été lancée suivants les conditions ci-après :

Envoyé en préfecture le 24/11/2026
Reçu en préfecture le 24/11/2026
Publié le
ID : 035-213502073-20261116-D20261107-DE

- Suivant la procédure adaptée ouverte, définie aux articles L. 2123-1 et R. 2123-1 1° du Code de la commande publique,
- Publicité et réponses dématérialisées via Mégalis le 24 septembre 2026,
- Parution dans le Ouest France le 26 septembre 2026,
- Parution sur La Centrale des Marchés le 26 septembre 2026,
- Date et heure limites de réception des offres : le jeudi 22 octobre 2026 à 12h00,

Offres déposées
Quatre offres ont été déposées sur la plateforme dématérialisée Mégalis Bretagne, dans les délais.
- L'entreprise SOLS-TECH,
- L'entreprise SPORTINGSOLS,
- L'entreprise SAS PIGEON TP LOIRE ANJOU - Département Sols Sportifs
- L'entreprise POLYTAN France SAS.

Rapport d'analyse et critères
Le rapport d'analyse des offres a été présenté à la commission MAPA le lundi 09 novembre 2026.
Les critères retenus pour le jugement des offres sont pondérés de la manière suivante :

Critères	Pondération
1 - Délai d'exécution (planning proposé par le candidat)	15.0
2 - Prix des prestations (La décomposition du prix global forfaitaire (DPGF) proposé par le candidat dans son offre)	40.0
3 - Performances en matière de protection de l'environnement	10.0
4 - Valeur technique (mémoire technique)	35.0

Chaque candidat se verra attribuer une note globale sur 100.

Proposition
Après examen, il ressort que l'offre de l'entreprise SPORTINGSOLS est économiquement la plus avantageuse avec une note totale de 100/100 pour un montant de 195 918,00 euros HT soit 235 101,60 euros TTC (offre de base avec la variante concernant l'éclairage public).

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

- **APPROUVE** l'attribution, à l'entreprise **SPORTINGSOLS,** du marché de rénovation de deux courts extérieurs de tennis en résine pour un montant de **195 918,00 euros HT soit 235 101,60 euros TTC** (offre de base avec la variante concernant l'éclairage public),
- **AUTORISE** Madame le Maire, ou son représentant, à signer tout document afférent à cette opération et les documents du marché public (ordre de service, affermissement des tranches optionnelles, avenants et autres).

POUR EXTRAIT CONFORME,

Mme le Maire,
Marielle MURET-BAUDOIN

Le secrétaire de séance,
Gilles DETRAIT